



BILAN DE COMPETENCES

Quand et pourquoi faire un bilan ?

Quand vous envisagez :

- Une reconversion professionnelle ou un changement de métier
- Une évolution professionnelle dans la hiérarchie
- Une création d'activité

Et que vous vous interrogez sur le parcours le plus adapté pour atteindre cet objectif.

A qui s'adresse le bilan ?

Le bilan de compétences s'adresse à tous les salariés mais aussi aux demandeurs d'emploi.

Comment se déroule le bilan ?

Le bilan de compétences dure environ 24h et est réalisé en 4 à 12 semaines. Conformément à la loi (art.R900-1 à R900-7), il comprend :

- A). Une phase préliminaire
- B). Une phase d'investigation
- C). Une phase de conclusion

Quels sont les moyens utilisés ?

Les psychologues du travail peuvent recourir à :

- Des entretiens individuels
- Des tests psychotechniques
- Des tests de personnalité
- Des évaluations des compétences managériales
- Des évaluations professionnelles
- Des entretiens de coaching

Quels résultats à l'issue du bilan ?

Le document de synthèse qui est remis au bénéficiaire du bilan comporte :

- Les principaux résultats de l'investigation : intérêts professionnels, profil de personnalité, portefeuille des compétences et/ou aptitudes, profil de compétences managériales
- Un plan détaillé des actions à mettre en œuvre pour atteindre son projet professionnel